

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE RETARD DANS LA VENTE DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE FALCONBRIDGE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je demande au ministre des Travaux publics (M. McInnes) et au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de mettre fin aux obstacles bureaucratiques à la vente de la base des Forces armées canadiennes de Falconbridge. Le 18 juillet dernier, un document a été remis au Conseil du Trésor sur les utilisations possibles de cette base. Cette proposition est appuyée sans réserve par la population de Sudbury, le ministère des Travaux publics du Canada, le ministère de la Défense nationale et, m'a-t-on dit, le cabinet du premier ministre. Le seul résultat obtenu jusqu'à maintenant a été l'exacerbation du sentiment d'impuissance. S'agirait-il là d'une nouvelle démonstration du peu d'intérêt du gouvernement pour le développement régional? J'ose espérer que non.

Je demande au ministre des Travaux publics de rencontrer de toute urgence le président du Conseil du Trésor pour tenter de régler rapidement cette affaire qui, je le répète, est entièrement appuyée par la collectivité de Sudbury et qui n'est apparemment retardée que par l'incurie de bureaucrates.

* * *

LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

LA VISITE DU PRIMAT DE POLOGNE AU CANADA

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, l'arrivée au Canada aujourd'hui de Son Éminence le cardinal Jozef Glemp, primate de Pologne, qui entreprend une visite pastorale de 10 jours, nous honore grandement. La Pologne, dont il est originaire, compte quelque 35 millions d'habitants dont plus de 90 p. 100 sont catholiques.

Sa visite sera une inspiration pour nos nombreux Canadiens d'origine polonaise qui sont catholiques et offrira un vif contraste avec les obstacles qu'affrontent plus de deux millions de Polonais qui vivent actuellement en Union soviétique. Ces Polonais portent une affection particulière au cardinal. Comme Canadiens nous jouissons de la liberté de culte. Les catholiques qui vivent en URSS sont harcelés et peuvent même

être emprisonnés quand ils osent pratiquer ouvertement leur religion.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour souhaiter au cardinal la bienvenue chez nous, et espérer que ses efforts en vue d'inspirer et encourager les Polonais si durement éprouvés soient couronnés de succès.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DES DISSIDENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tous se réjouissent de la libération du dissident soviétique Youri Orlov à la suite de l'affaire Daniloff car cela va aider des milliers de personnes qui le souhaitent à sortir d'Union soviétique. Ce cas nous rappelle en même temps les difficultés énormes auxquelles font face de nombreux autres dissidents et les mesures extraordinaires qu'ont dû prendre leurs familles et leurs amis en Union soviétique et des groupes de soutien du monde entier et notamment du Canada pour leur venir en aide.

Bon nombre des amis d'Orlov sont encore emprisonnés dans ce pays parce qu'ils font partie de groupes soviétiques persécutés de défense des droits de la personne comme les Comités de surveillance de l'application des Accords d'Helsinki. Il existe des comités de surveillance russes, ukrainiens et arméniens.

Pour donner un sens véritable aux Accords d'Helsinki, d'autres députés à la Chambre et moi-même prions le gouvernement soviétique de respecter les droits fondamentaux des amis de Youri Orlov, dont Anatoly Martchenko, Anatoly Kryagin, Josep Begin, Andrei Sakharov et bien d'autres en leur permettant de quitter maintenant l'Union soviétique.

* * *

L'AVORTEMENT

STATISTIQUE CANADA—LA DÉCISION DE NE PLUS RECUEILLIR DE DONNÉES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai appris que Statistique Canada ne recueillerait plus de données relatives au nombre des avortements pratiqués au Canada chaque année. Les fonctionnaires de ce ministère peuvent-ils vraiment croire que ces renseignements n'ont pas leur utilité?

Si de tels renseignements ne sont effectivement pas utiles, pourquoi les conservait-on? Même en ce moment, alors que je vous parle, des avocats débattent la question de l'avortement devant la Cour suprême du Canada, à moins de cinq cents